Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260901-DCCAS092026_01-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

C.C.A.S. DE LA COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 1er SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier septembre à 18 heures 30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Catherine Guérin, Présidente

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : 24 août 2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10

Etaient présents : Mme GUÉRIN Catherine, Mme BELAN Elisabeth, M. LEBON Marcel, Mme ROUAULT Bérangère, Mme FOUERE Gaëlle, M. LOUAZEL Éric, Mme ODIC Sabrina, Mme DRAGON Vanessa, Mme GILLARDEAU Josette, Mme VETIER Loan

Etaient absents : Mme DELACROIX Sylvie

---

1 - OBJET : Budget- Décision modificative n°1

Le budget primitif 2026 avait inscrit une enveloppe de 220 € au compte 6450 « Charges de sécurité sociale et de prévoyance » pour couvrir les cotisations des membres bénévoles du CCAS auprès de l'URSSAF. Cependant, la commune a reçu un bordereau de cotisations pour l'année 2025 d'un montant total de 231 €. Un écart de 11 € est donc constaté, rendant nécessaire l'adoption d'une décision modificative afin de régulariser ce paiement.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de :
-Retirer 11 € au chapitre 011, compte fêtes et cérémonie, 6232
-Ajouter 11 € au chapitre 012, compte charges de sécurité sociale et de prévoyance, 6450

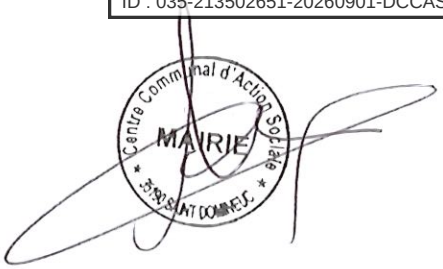
Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S., à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la décision modificative présentée ci-dessus ;

- **DE DONNER** les pouvoirs à Madame la Présidente pour signer tous les documents nécessaires.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260901-DCCAS092026_01-DE

Au Registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
La Présidente, Catherine GUÉRIN



La secrétaire de séance,
Madame Sabrina ODIC

